

Procès-verbal de la quarante-troisième assemblée, assemblée ordinaire du conseil d'administration, tenue le mardi 13 avril 2021, 13 h 30 à la salle polyvalente #1 du Sportplex de Châteauguay à huis clos.

PRÉSENCES :

- ↪ Tremblay, Bruno Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ↪ Dubuc, Richard Beauharnois, administrateur siège n° 2
- ↪ Routhier, Pierre-Paul Châteauguay, administrateur, siège n° 1

Autre(s) présence(s) : Éthier, Joëlle Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie
Guindons, Emie Directrice générale adjointe de la Régie
Gendron, Martin Ville de Châteauguay
Gaumont, Thérèse Ville de Châteauguay
Robidoux, Vanessa Ville de Beauharnois (présence en zoom)
Langlois, Karl Sacha Directeur général, ville de Châteauguay

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a énoncé que les assemblées publiques ordinaires et extraordinaires doivent être tenues sans la présence du public. L'assemblée ordinaire d'aujourd'hui sera tenue à huis clos, en raison des consignes sanitaires en vigueur en zone rouge, liées à la COVID-19. La séance est diffusée, en direct, sur notre page Facebook : www.facebook.com/regiebeauchateau.

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Richard Dubé et résolu à l'unanimité, de que la séance ordinaire du conseil de la Régie soit ouverte à huis clos.

La Régie a transmis aux citoyens sur sa page Facebook un accès, via Survey Monkey, afin de permettre aux citoyens de poser des questions.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

Le quorum étant atteint et cette assemblée ayant été dûment convoquée le président, monsieur Bruno Tremblay déclare l'assemblée ouverte.



2. ORDRE DU JOUR

2021-319

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant avec l'ajout au point 8 de "l'entrée en vigueur du budget 2021 de la régie".

1. Constatation du quorum;
2. Ordre du jour;
3. Adoption du 42^e procès-verbal;
4. Embauche de Geneviève Savary aux titres d'adjointe administrative et de contremaître aquatique;
5. Ouverture du Complexe aquatique extérieur – saison 2021;
6. Modification de l'offre de financement faite par la Caisse populaire Desjardins de Beauharnois du 11 mai 2017;
7. Prochaine assemblée;
8. Varia;
9. Période de questions;
10. Levée de la rencontre.

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 42^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE

2021-320

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quarante-deuxième assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le mardi 9 février 2021, tel que déposé.

ADOPTÉ.

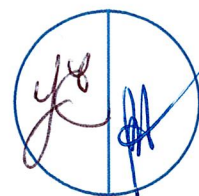
4. EMBAUCHE DE GENEVIÈVE SAVARY AUX TITRES D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET DE CONTREMAÎTRE AQUATIQUE

2021-321

Attendu que madame Eugenia Musteata a quitté son poste d'adjointe administrative le 12 février 2021 dernier;

Attendu que ce départ a laissé ce poste vacant à combler rapidement;

Attendu que le Complexe aquatique extérieur a redémarré son processus de planification pour la prochaine saison et que le poste de Contremaître aquatique devait être, lui aussi, pourvu rapidement;



Attendu que la directrice générale était autorisée à entamer le processus de dotation pour ces deux postes;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale de signer le contrat d'embauche de madame Geneviève Savary et ce tel que déposé.

ADOPTÉ.

5. OUVERTURE DU COMPLEXE AQUATIQUE EXTÉRIEUR – SAISON 2021

2021-322

Attendu que l'équipe administrative de la Régie planifie la réouverture de son Complexe aquatique extérieur pour la saison estivale 2021 à la demande des membres du conseil;

Attendu que le processus de dotation est en cours pour assurer la mise en place d'une équipe adéquate pour les opérations;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale de signer les contrats d'embauche des employés nécessaires pour la saison estivale 2021.

ADOPTÉ.

6. MODIFICATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT FAITE PAR LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BEAUHARNOIS DU 11 MAI 2017

2021-323

Attendu que la Régie a signé, le 6 juin 2017, un contrat de crédit variable de 27 738 216,00\$;

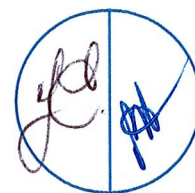
Attendu que la Régie a déjà refinancé 26 875 000,00\$ par trois emprunts permanents réduisant ainsi le solde de ce prêt initial à 1 042 600,00\$;

Attendu que la Régie désire prolonger le financement de ce solde restant;

Attendu que la Régie est dans l'attente d'une mise à jour de son dossier à Revenu-Québec, dossier chapeauté par Raymond Chabot Grant Thornton, pour les réclamations de taxes rétroactives et actuelles;

Attendu que La Caisse consent au membre un prolongement de la marge de crédit jusqu'au 8 décembre 2021 au montant de 1 042 600\$ aux fins de financer les opérations courantes;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyée de monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale, madame Joelle Ethier de signer la convention de réduction de la marge de crédit et tous les documents qui s'y rattachent;



ADOPTÉ.

7. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 8 juin 2021 à 13 h 30, à la polyvalente du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay.

8. VARIA

• ENTRÉE EN VIGUEUR DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE

2021-324

ATTENDU QUE le 13 octobre 2020, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sports et loisirs Beau-Château, ci-après « Régie Beau-Château », a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU QUE l'article 468.34 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que la régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise aux villes membres de Régie Beau-Château

ATTENDU QUE La Ville de Beauharnois a adopté le 11 décembre 2020 lors d'une séance extraordinaire par la résolution **2020-12-476 Adoption du budget et de la quote-part pour l'année 2021 – Régie intermunicipale de sports et loisirs Beau-Château municipale de sports et loisirs Beau-Château**

ATTENDU QUE La Ville de Châteauguay a adopté le 15 février 2021 lors d'une séance ordinaire la résolution **2021-02-96 Adoption du budget et de la quote-part pour l'année 2021 – Régie intermunicipale de sports et loisirs Beau-Château municipale de sports et loisirs Beau-Château**

ATTENDU QUE les deux villes membres de la Régie Beau-Château ont adopté le budget pour l'année 2021 et qu'une copie a été transmise à la secrétaire-trésorière.

ATTENDU QU'à l'article 468.34 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1^{er} janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités.



EN CONSÉQUENCE

Le budget de la Régie Beau-Château entre en vigueur en date du 1^{er} mars 2021, et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question transmise

10. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 13h54.


Bruno Tremblay,
Président du conseil d'administration


Joëlle Éthier,
Secrétaire-trésorière

